



La raison de notre espérance

Le prix à payer de faire partie de l'Église

Le devoir de se joindre à l'Église

« Puisque cette sainte assemblée et communauté est l'assemblée des sauvés et qu'il n'y a pas de salut en dehors d'elle, nous croyons que personne ne doit se retirer de cette assemblée pour se contenter de se retrouver seul, quels que soient sa condition ou son rang. Tous doivent se joindre et s'unir à elle, contribuant à l'unité de l'Église en se soumettant à son instruction et à sa discipline, en acceptant de porter le joug de Jésus-Christ et en servant leurs frères pour les édifier, selon les dons que Dieu leur a accordés en tant que membres d'un même corps.

Afin que cette unité soit mieux gardée, c'est le devoir de tous les croyants, selon la Parole de Dieu, de se séparer de ceux qui ne font pas partie de l'Église et de se joindre à cette assemblée partout où Dieu l'a établie. Ils doivent le faire même si les autorités civiles et les décrets des dirigeants s'y opposent et que la mort ou la punition corporelle en découlent. Ainsi, tous ceux qui se retirent de l'Église ou qui ne s'y joignent pas s'opposent à ce que Dieu a ordonné. »

Confession de foi des Pays-Bas, article 28

1. Se séparer de ceux qui ne sont pas de l'Église
2. Se joindre à l'Église, même si cela comporte de grands dangers
3. Se retirer de l'Église est toujours illégitime

Il n'y a pas de plus grande joie que d'appartenir à Jésus-Christ. Il y a aussi un prix à payer si l'on veut vivre pour lui. « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il se charge chaque jour de sa croix et qu'il me suive » (Lc 9.23). Si nous voulons suivre Jésus-Christ, nous devons être prêts à nous afficher publiquement comme chrétiens et à nous identifier à son Église. Tout croyant a l'obligation de se joindre à l'Église de Dieu. Cette Église est sainte, elle appartient à Dieu. Nous ne pouvons pas grandir spirituellement sans la communion de l'Église. C'est à l'Église que Jésus-Christ a confié la prédication de sa Parole, l'administration des sacrements et l'exercice de la saine discipline. De plus, nous sommes responsables de prendre soin de nos frères et sœurs dans la foi et de les édifier avec les

dons que Dieu nous a accordés. Le commandement d'aimer Dieu ne peut pas être séparé du commandement d'aimer ses frères et sœurs dans la communion des saints (1 Jn 4.7-21).

1. Se séparer de ceux qui ne sont pas de l'Église

Dans ce contexte, l'article 28 de la Confession de foi des Pays-Bas mentionne un prix à payer.

« Afin que cette unité soit mieux gardée, c'est le devoir de tous les croyants, selon la Parole de Dieu, de se séparer de ceux qui ne font pas partie de l'Église et de se joindre à cette assemblée partout où Dieu l'a établie » (art. 28).

Chaque croyant a la responsabilité et de se séparer de ceux qui ne font pas partie de l'Église, d'une part, et de se joindre à l'Église, d'autre part. Les deux vont ensemble. Précisons tout de suite qu'on parle ici de séparation religieuse et ecclésiastique (se séparer de fausses Églises, d'autres religions ou de pratiques spirituelles contraires à la Parole de Dieu), et non de repli social par rapport à son prochain et à la vie en société pendant notre pèlerinage sur cette terre, afin que cela ne soit pas compris comme une idée sectaire au sens moderne du terme.

Le prophète Ésaïe a annoncé que Dieu sortirait son peuple des nations idolâtres pour le ramener d'exil avec la participation des nations qui laisseraient le peuple de Dieu retourner dans son pays.

« Voici : Je lèverai ma main vers les nations, je dresserai ma bannière vers les peuples, et ils ramèneront les fils dans leurs bras, ils porteront tes filles sur les épaules » (És 49.22).

Dieu allait lui-même les séparer de ceux qui ne faisaient pas partie de son Église, en donnant l'ordre à son peuple de se séparer de ces nations païennes pour se rassembler sous la direction du Tout-Puissant.

« Partez, partez, sortez de là! Ne touchez rien d'impur! Sortez du milieu d'elle! Purifiez-vous, vous qui sortez des vases de l'Éternel. Ne sortez pas avec précipitation, ne partez pas en fuyant; car l'Éternel va devant vous, et le Dieu d'Israël sera ton arrière-garde » (És 52.11-12).

Le peuple de Dieu devait partir de Babylone et se séparer de ceux qui n'appartenaient pas à l'Église de Dieu, car l'Éternel leur ouvrait la porte pour qu'ils puissent trouver la liberté.

Ce que Dieu a fait en faveur de son peuple dans l'Ancien Testament, il le fait avec encore plus d'éclat en Jésus-Christ. La grâce qu'il nous accorde de vivre dans la liberté des enfants de Dieu implique que nous devons nous séparer de la Babylone spirituelle (2 Co 6.17; Ap 18.4), car ne pas se séparer d'avec le temple des idoles ou d'une Église apostate, c'est participer à ses péchés et à sa condamnation. Dieu dans sa grâce nous accorde la grâce d'être une véritable Église libre de le servir selon sa volonté.

Cette confession de foi vise particulièrement ceux qui, au temps de la Réformation, préféraient rester dans l'Église de Rome. Ils étaient exhortés à s'en séparer afin de vivre dans la liberté chrétienne, pour leur propre bien et pour le bien de leurs frères. En effet, ne pas s'en séparer signifiait demeurer sous l'emprise d'un pouvoir qui les asservissait à de fausses doctrines et à des pratiques contraires à la

grâce de Dieu en Jésus-Christ. C'est ainsi que les Églises issues de la Réforme ont pu demeurer en continuité avec l'Église ancienne, par le retour à la Parole de Dieu et la restauration des doctrines des Écritures dans la prédication, la confession de foi, le culte et le gouvernement de l'Église.

Cette exhortation peut également s'appliquer à d'autres époques de l'histoire. En période d'apostasie ou de libéralisme, c'est le devoir des chrétiens de sortir de ceux qui ne font pas partie de l'Église véritable, mais qui adorent de faux dieux, favorisent le syncrétisme ou enseignent de fausses doctrines. Cette séparation est nécessaire pour restaurer et maintenir l'unité de la vraie Église et la communion des saints.

De nos jours, parler du devoir de se séparer peut sembler un encouragement à semer la division et contredire l'unité et la catholicité de l'Église confessées dans l'article précédent (art. 27).

Malheureusement, il se produit de nombreuses divisions pour toutes sortes de raisons non légitimes. À moins que l'Église s'éloigne de l'Évangile, nous devons nous efforcer de maintenir l'unité et le lien de la paix. Cependant, nous devons nous séparer de ceux qui, tout en se disant Église, rejettent l'enseignement des apôtres, « *afin que cette unité soit mieux gardée* » (art. 28). Nous devons comprendre que l'unité et la catholicité de l'Église sont étroitement rattachées à son apostolicité. C'est uniquement sur le fondement de l'enseignement des apôtres, fidèlement prêché et gardé dans l'Église, que l'on pourra préserver son unité spirituelle en Jésus-Christ, sa sainteté et son universalité.

2. Se joindre à l'Église, même si cela comporte de grands dangers

Dans certaines situations, faire partie de l'Église de Jésus-Christ peut comporter des risques importants. Ces risques n'enlèvent pas notre obligation de nous joindre à son Église et d'y demeurer attachés. Nous devons être prêts à en payer le prix. « *Ils doivent le faire même si les autorités civiles et les décrets des dirigeants s'y opposent et que la mort ou la punition corporelle en découlent* » (art. 28).

Guy de Brès, qui a écrit cette confession, en savait quelque chose! Il a été pourchassé et persécuté pendant de nombreuses années pour avoir travaillé à la cause de l'Évangile et à la construction de l'Église réformée aux Pays-Bas, en Belgique et au nord de la France. Il a même dû payer de sa propre vie son allégeance à Jésus-Christ et son attachement à son Église. Il était bien placé pour encourager les « Nicodémites » à quitter l'Église de Rome et à se joindre à l'Église véritable qui marchait selon la Parole de Dieu, malgré tous les risques que cela pouvait comporter.

Guy de Brès n'était pas le premier à souffrir à cause de sa foi. Pensons au prophète Daniel à Babylone qui n'a pas craint de s'identifier au peuple d'Israël et de prier ouvertement son Dieu, malgré l'interdiction décrétée par le roi, avec la menace d'être jeté dans la fosse aux lions (Dn 6.8-11). Pensons aux trois compagnons de Daniel qui n'ont pas craint non plus de s'identifier au peuple d'Israël et qui ont refusé d'adorer la statue, malgré la menace d'être envoyés dans la fournaise de feu (Dn 3.14-18). Pensons à Pierre et Jean qui ont continué de parler du beau nom de Jésus, malgré l'interdiction avec menaces prononcée par les autorités juives (Ac 4.14-22).

Nous ne pouvons pas nous imaginer les cruautés et les tortures que beaucoup de croyants doivent encore endurer dans bien des pays à cause de leur foi. Sous de telles pressions, il est tentant de ne pas

s'afficher comme chrétiens et de rester à l'écart de l'Église. Les réformés confessants du 16^e siècle avaient la conviction, fondée sur la Parole de Dieu, que nous avons l'obligation de nous joindre à son Église, même si les dirigeants s'y opposent et même si de dures souffrances, l'emprisonnement, l'exil ou la peine de mort peuvent en découler. Il n'y a pas d'exception à cette règle! L'obligation de nous unir à l'Église du Seigneur demeure. Même si nous ne vivons pas une situation aussi périlleuse, cela devrait nous faire réfléchir.

Quels sont les prétextes évoqués par tant de chrétiens pour justifier leur abandon de l'Église ou leur refus de s'y joindre? L'un quitte l'assemblée parce qu'il s'est brouillé avec un frère. L'autre est vexé d'avoir été réprimandé. Un autre espère devenir ancien ou diacre, mais ne comprends pas pourquoi il n'est pas appelé à un ministère particulier. Un autre préfère travailler le dimanche parce qu'il veut faire plus d'argent. Un autre ne veut pas abandonner ses activités récréatives pour assister régulièrement au culte. Un autre encore est mécontent des choix musicaux durant le culte.

Si le danger de mort ou de persécution n'est pas une raison suffisante pour nous exempter de notre obligation de nous joindre à l'Église, combien moins tous ces prétextes! Nous avons la responsabilité de nous unir à l'assemblée des saints pour louer Dieu et nous mettre à l'écoute de sa Parole et nous devons être prêts à en payer le prix. *« Quiconque en effet voudra sauver sa vie la perdra, mais quiconque perdra sa vie à cause de moi la trouvera »* (Mt 16.25).

3. Se retirer de l'Église est toujours illégitime

Cet article 28 se termine par une conclusion très forte : *« Ainsi, tous ceux qui se retirent de l'Église ou qui ne s'y joignent pas s'opposent à ce que Dieu a ordonné. »* Le Seigneur tient en très haute estime la communion que nous maintenons avec son Église. Abandonner l'Église du Seigneur est un péché, une désobéissance à la Parole de Dieu.

« N'abandonnons pas notre assemblée, comme c'est la coutume de quelques-uns, mais exhortons-nous mutuellement, et cela d'autant plus que vous voyez le jour s'approcher » (Hé 10.25).

Cela ne veut pas dire que la personne qui se retire de l'Église sera éternellement perdue en enfer. La question de la destinée éternelle de ceux qui se retirent de l'Église appartient à Dieu seul. Se retirer de l'Église est toutefois contraire à ce que Dieu a ordonné. Nous avons l'obligation d'écouter la voix du bon Berger qui rassemble son troupeau et qui nous demande de nous unir à son peuple là où il nourrit son troupeau.

Celui qui se retire de l'Église s'imagine que Dieu pourra faire une exception dans son cas. Il se fait une fausse conception de Dieu. La Bible nous dit que Dieu est un Dieu jaloux qui punit la faute des pères sur les fils jusqu'à la troisième et à la quatrième génération (Dt 5.9). Cette parole vise les membres du peuple de Dieu qui se font une fausse image mentale de Dieu et qui servent Dieu de manière différente de ce qu'il a commandé. La personne qui se sépare de l'Église ne devient pas nécessairement incroyante, mais c'est normalement par la prédication que Dieu produit la foi et la

fait grandir. Celui qui s'absente des célébrations se prive de cette nourriture. Sa foi souffrira forcément de malnutrition.

Son choix aura également des conséquences négatives et néfastes pour ses enfants. Si la personne ne participe plus à la vie de l'Église et n'est plus instruite dans les voies du Seigneur, elle devient un mauvais exemple pour ses enfants et ses petits-enfants et sera de moins en moins capable de bien les enseigner selon la Parole de Dieu. Ces derniers auront une perception de Dieu encore plus faussée. Ils seront encore moins portés à servir Dieu et à s'unir à son Église. Celui qui n'est plus nourri par la Parole de Dieu enseignée dans l'Église sera moins capable d'enseigner les voies du Seigneur à la génération suivante. Se séparer de l'Église n'est donc pas une décision qui touche seulement l'individu. Cette décision a de profondes conséquences pour les générations à venir.

Il y a aussi un grand prix à payer quand nous désobéissons à Dieu! Par contre, Dieu bénit abondamment ceux qui obéissent à sa Parole. « *J'use de bienveillance jusqu'à mille générations envers ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandements* » (Dt 5.10). Quelle joie et quel privilège d'appartenir à Jésus-Christ et de le servir de bon cœur en étant unis à son Église!

Paulin Bédard, pasteur

La raison de notre espérance, série d'études doctrinales sur la Confession de foi des Pays-Bas.

L'auteur est pasteur de l'Église chrétienne réformée de Beauce, Québec, Canada, et directeur du site *Ressources chrétiennes*.

www.ressourceschretiennes.com



2021. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons.

Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))

Il est également interdit de reproduire la Confession des Pays-Bas dans son intégralité à des fins commerciales sans l'autorisation préalable des Éditions Kerygma. Ressources chrétiennes a obtenu cette permission dans le cadre de cette publication.